

perdre, et qu'il faut prendre immédiatement des mesures rigoureuses pour le reprendre en main.

Il est manifeste que le CRTC et le ministère des Communications ont totalement perdu pied avec la réalité. Non seulement ils ne sont plus au courant des techniques, de ce qui se passe dans le monde, mais ils ignorent ce que les gens regardent et les moyens qu'ils utilisent. Intervenir en établissant des formalités administratives et autres demandes de permis ou en proposant d'empêcher la réception au Canada des émissions américaines transmises par satellite, c'est vraiment recourir à des méthodes extrêmement douteuses face à une situation aussi sérieuse.

Le C.D. Howe Institute a publié dernièrement un rapport sur la politique des communications et les relations fédérales-provinciales. Sa conclusion générale est la suivante:

Il est aussi inacceptable de maintenir un contrôle centralisé pour l'ensemble du pays, comme l'avait proposé à l'origine le gouvernement fédéral, que de transmettre tous les pouvoirs aux provinces, comme l'a proposé le Québec.

Je suis entièrement d'accord là-dessus. Je ne crois pas que le gouvernement fédéral puisse détenir tous les pouvoirs en matière de communications, pas plus que les provinces d'ailleurs, car les communications font très souvent l'objet d'accords entre juridictions différentes, que ce soit entre deux provinces, deux pays ou plusieurs pays.

Il faut évidemment déterminer les domaines de compétence, et il me semble que c'est un débat à la Chambre qui permettrait de le faire de la façon la plus juste et la plus exhaustive. Les auteurs du rapport signalent également que le cabinet devrait exercer un contrôle politique plus strict sur le CRTC, même si celui-ci devait continuer d'exercer son pouvoir de réglementation «dans le contexte d'une orientation politique mieux définie». C'est exactement ce qui découle de la motion à l'étude, à savoir qu'il importe de donner une orientation politique à la question de la télédiffusion dans le Grand Nord et par satellite. Cela pourrait même s'appliquer à la télédiffusion par satellite dans tout le pays.

Les auteurs du rapport Howe ajoutent que les consommateurs devraient avoir davantage voix au chapitre en ce qui concerne les délibérations relatives à la politique et les règlements applicables aux communications. De toute évidence, cela doit inclure les gens qui habitent le Grand Nord. L'avis publié dans la *Gazette du Canada* du 22 novembre 1980 invitait les Canadiens du Grand Nord à faire connaître leurs vues au ministère et au ministre des Communications, mais je crois qu'il faut aller plus loin. Les députés qui représentent des circonscriptions du Grand Nord et de régions éloignées ont le droit de débattre à la Chambre la politique des communications du CRTC et d'y discuter de la question des antennes paraboliques déjà en place, qu'elles interceptent les signaux ou pas. J'invite tous les députés, et notamment ceux qui vont discuter de la question, à appuyer la motion, afin que nous puissions poursuivre le débat, en février peut-être, et aborder les questions très importantes qui intéressent les Canadiens du Grand Nord ou des régions éloignées.

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à remercier le député de nous avoir permis de discuter, brièvement je le reconnais, de la question très complexe de l'expansion des services, de la réception directe d'émissions, de la télévision payante et de toutes les questions

Radiodiffusion

techniques compliquées que le rapport du comité Therrien a portées à l'attention du public.

Je voudrais rappeler au député que, par suite des recommandations formulées par le CRTC, le gouvernement a pris des initiatives très importantes pour essayer de régler cette question complexe.

● (1620)

Nous avons récemment élargi la portée du programme pilote pour en faire profiter les régions éloignées du Canada. Je suis certain que le député qui a eu la parole avant moi s'en réjouira. En octobre 1975, les antennes paraboliques TVRO ont été légalisées. Par ailleurs, le député n'a pas du tout saisi le point établi par le comité Therrien. Comme il est membre du Nouveau parti démocratique, il me semble qu'il devrait s'intéresser à la question qui est à la source des problèmes que posent les communications par satellite, soit la question de savoir comment protéger les intérêts du Canada.

Ce serait fort simple de permettre à tous les Canadiens d'acheter des antennes paraboliques et de les installer sur leur maison, d'utiliser la bande de 14/12 gigahertz et de capter en direct les émissions transmises par les satellites américains, sans avoir à payer, bien entendu. Comme le député l'a signalé lors d'un débat du même genre tenu la semaine dernière pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, les Canadiens ne verseraient pas à ce moment-là de droits d'auteurs aux artistes qui ont fait les émissions que capteraient leur appareil de télévision. Voilà une première difficile.

En second lieu, et c'est ce qui est le plus important, ce serait la fin de notre identité culturelle. Je n'ai pas entendu le député y faire allusion dans ses commentaires. Il a uniquement soulevé la question de l'accès limité à la télévision dans sa circonscription de Skeena, qui, parce qu'elle est éloignée est très mal desservie, nous en convenons tous, comme bien d'autres régions périphériques de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et du reste du Canada.

Le problème qui se pose pour le gouvernement et le CRTC, c'est de trouver un moyen de protéger notre identité culturelle dans un monde où les communications connaissent de moins en moins de limites et de frontières.

Si le député avait lu le rapport Therrien, il conviendrait que ce rapport est extrêmement complexe. Les problèmes techniques qu'il analyse sont si complexes qu'il y a lieu de se demander s'il serait dans l'intérêt de tous que le rapport soit examiné à la Chambre déjà fort occupée par d'autres questions comme l'énergie, la constitution et l'économie. Le député serait le premier à protester si le gouvernement, après avoir mandaté le CRTC d'examiner la question...

M. Waddell: Foutaise!

M. Stollery: Le député dit que c'est de la foutaise. Il n'a même pas la rigueur de rester assis à sa place et d'écouter quand un député a la parole. C'est le moins que nous puissions demander. Le député de Skeena (M. Fulton) oublie à dessein qu'il existe différentes commissions et des organismes indépendants chargés d'examiner objectivement ces questions et de leur trouver des solutions. Depuis des années, nous avons appris que c'était la meilleure façon de procéder.

Je voudrais maintenant examiner comment on pourrait étendre les services de radio et de télévision aux collectivités du Nord. Le député n'a pas tenu compte d'un important chapitre